

# CESSION DE PARTS SOCIALES

## **Entre les Soussignés :**

- 1) La Société Tunisienne des Accumulateurs NOUR immatriculée au registre de commerce du tribunal de Ben Arous sous le numéro B156161997 et ayant el matricule fiscal n° 0002386S, représentée par monsieur Naim BEN MBAREK, titulaire d'une CIN numéro 08408979 délivré à Tunis le 06/06/2014.
- 2) La Société Nour Distribution est une société au capital de 200 000 Dinars. La dite société est immatriculée au registre de commerce sous le numéro B167872000 et ayant el matricule fiscal n° 0491325ZAM000, représentée par son gérant Mr Kamel JHINAoui, titulaire de la CIN numéro : 07501156 délivré à Tunis le 23/03/2017.

## **Ci-après dénommé « les cédants » D'une part**

3) La Société Nouvelle des Accumulateurs NOUR immatriculée au registre de commerce du tribunal de Ben Arous sous le numéro B2478702007 et ayant le matricule fiscal n° 1027384FAM000, représentée par son président directeur général Mr Fethi GHALI, titulaire d'une CIN numéro 04132525 délivré à Tunis le 20/02/2016.

## **Ci-après dénommé « le cessionnaire » D'autre part**

### **Etant préalablement exposé ce qui suit :**

- Que suivant acte sous seing privé en date du 25mars 2014 et enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés 1er bureau Tunis en date du 16 avril 2014 Enregistrement numéro 14504068 quittance numéro 5311, une Société à responsabilité limitée est constitué pour dénomination société Technique et Ingénierie de Précision ,au capital de 250 000 Dinars totalement libéré en apport numéraire .
- Que suivant acte sous seing privé en date du 06/06/2018 et enregistré à la recette de finance de Megrine en date du 20/07/2018 Enregistrement numéro 18503267 quittance numéro M053565, une augmentation de capital de 150 000 dinars est libéré en totalité en apport numéraire .
- Que la dite société est immatriculée au registre de commerce du tribunal de Ben Arous sous le numéro B0291072014 et ayant le matricule fiscal n° 1348117XAM000,
- Que la Société Tunisienne des Accumulateurs NOUR immatriculée au registre de commerce du tribunal de Ben AROUS Sous le numéro B156161997 et ayant el matricule fiscal n° 0002386S, représentée par son président directeur général Mr Fethi GHALI, titulaire d'une CIN numéro 04132525 délivré à Tunis le 20/02/2016, est propriétaire de 1050 parts sociales d'une valeur nominale de 100 dinars chacune et qu'elle a manifesté son désir de céder tous ces parts sociales qu'il possède dans la société au profit de cessionnaire.
- La Société Nour Distribution est une société au capital de 200 000 Dinars. La dite société est immatriculée au registre de commerce sous le numéro B167872000 et ayant el matricule fiscal n° 0491325ZAM000, représentée par son gérant Mr Kamel JHINAoui, titulaire de la CIN numéro : 07501156, est propriétaire de 1500 parts sociales d'une valeur nominale de 100 dinars chacune et qu'elle a manifesté son désir de céder tous ces parts sociales qu'il possède dans la société au profit de cessionnaire.

## **Il a été arrêté et convenu ce qui suit :**

### **ARTICLE 1 :**

La société Tunisienne des Accumulateurs NOUR ci dessus amplement désignés sous le vocable « cédant » vente et cède sous toutes les garanties ordinaires de droit commun par le présent acte à la société Nouvelle des Accumulateurs NOUR qui achète un total de 1050 parts sociales que la société Tunisienne des Accumulateurs NOUR possède à la société Technique et Ingénierie de Précision .

### **ARTICLE 2 :**

La Société Nour Distribution ci dessus amplement désignés sous le vocable « cédant » vente et cède sous toutes les garanties ordinaires de droit commun par le présent acte à la société Nouvelle des Accumulateurs NOUR qui achète un total de 1500 parts sociales que La société Tunisienne des Accumulateurs NOUR possède à la société Technique et Ingénierie de Précision .

### ARTICLE 3:

Par le présent acte, le cessionnaire sera propriétaire des parts cédées et en aura la jouissance à compter de ce jour.

### ARTICLE 4:

- La cession des 1050 parts sociales par la Société Tunisienne des Accumulateurs NOUR est consentie et acceptée moyennant le prix de 147 000.000 Dinars pour les parts cédées, laquelle somme a été payée en espèce intégralement par le cessionnaire au cédant lequel lui donne quitus entier dès la signature du présent contrat.
- La cession des 1500 parts sociales par la Société Nour Distribution est consentie et acceptée moyennant le prix de 210 000.000 Dinars pour les parts cédées, laquelle somme a été payée en espèce intégralement par le cessionnaire au cédant lequel lui donne quitus entier dès la signature du présent contrat.

### ARTICLE 5:

Les frais et droit des présents actes seront supportés par le cessionnaire qui s'y oblige et qui s'engage à accomplir les formalités prévues par le code des sociétés commerciales.

### ARTICLE 6:

Tous pouvoirs sont conférés au porteur d'un original ou d'une copie des présentes en vue de l'accomplissement de toutes formalités légales de dépôt et de publicité.

Fait à Tunis, 26/11/2018

### LES CEDANTS

Société Tunisienne des Accumulateurs NOUR

« Naim BEN MBAREK »



Société Nour Distribution

« Mr Kamel JHINAOUI »



### LE CESSIONNAIRE

Société Nouvelle des Accumulateurs NOUR

« Mr Fethi GHALI »



Enregistré à la Recette des Finances  
de Mégrine

Le: 19/07/2019  
Quittance N° 1909552  
Enregistrement N° 19102982  
Reçu La Somme de: 350 000 000  
Le Recepteur

Identification de Signature de Mr Kamel Jhinaoui et Fethi Ghali  
Ayant justifié de son identité ci-dessous  
Naim Ben Mbarek 11383  
Mégrine, Le: 19/07/2019  
P/Le Président de la Commune  
HADDAD MARIAM